



Amiante

Dans l'industrie et la technique, l'amiante a longtemps été considéré comme une « fibre miracle » polyvalente, jusqu'à ce que l'on découvre ses risques pour la santé. Ce matériau fibreux peut en effet favoriser le développement de maladies pulmonaires comme l'asbestose et le cancer du poumon. Aujourd'hui, son utilisation est par conséquent interdite. Les sites contaminés doivent être assainis afin d'éliminer toute trace d'amiante, ce qui nécessite beaucoup d'efforts et une extrême prudence.

L'amiante est un matériau naturel. On le trouve parfois en surface mais, le plus souvent, à l'intérieur des roches. Le terme d'amiante désigne un groupe de roches fibreuses qui appartient au groupe chimique des silicates. Sa structure fibreuse lui donne des propriétés exceptionnelles, notamment une résistance très élevée à la chaleur, une résistance à de nombreux produits chimiques, ou encore des propriétés isolantes élevées contre la chaleur et l'électricité. Il se prête donc à de multiples usages. C'est pourquoi l'amiante a été beaucoup utilisé dans l'industrie et la technique, notamment dans les façades, les étanchéités, les plaquettes de freins, les textiles, les matériaux isolants et de remplissage. Jusqu'en 1990, l'amiante a été utilisé dans de nombreux matériaux de construction. Le produit amianté le plus connu est l'« Eternit », un ciment-amiante. Le fait de toucher à ces matériaux qui contiennent de l'amiante, par exemple lors de rénovations, peut libérer des fibres d'amiante cancérogènes. En raison des risques qu'il représente pour la santé, l'utilisation de l'amiante est interdite depuis 1989.

Risques de l'amiante pour la santé

L'amiante est dangereux lorsqu'il est inhalé, car les fibres d'amiante peuvent alors pénétrer dans les poumons, où elles tendent à se scinder longitudinalement en fibres de plus en plus minces. Ces fibres ne sont que très partiellement décomposées ou éliminées. Elles restent donc durant des années dans les tissus pulmonaires et peuvent provoquer différentes maladies pulmonaires. Une concentration de poussière d'amiante dans l'atmosphère, même minime, peut déjà favoriser l'apparition de ces maladies. L'asbestose (pneumoconiose) et le cancer du poumon figurent parmi les maladies connues causées par l'amiante. L'intervalle entre le contact avec l'amiante et l'apparition de la maladie est le plus souvent très long, avec une durée allant de 15 à 45 ans. Les personnes les plus exposées sont celles qui ont travaillé au contact de produits contenant de l'amiante sur une longue période. C'est pourquoi la Suva reconnaît certaines de ces maladies comme des maladies professionnelles. Pour la population générale, le risque de maladie est très faible. A

phère, même minime, peut déjà favoriser l'apparition de ces maladies. L'asbestose (pneumoconiose) et le cancer du poumon figurent parmi les maladies connues causées par l'amiante. L'intervalle entre le contact avec l'amiante et l'apparition de la maladie est le plus souvent très long, avec une durée allant de 15 à 45 ans. Les personnes les plus exposées sont celles qui ont travaillé au contact de produits contenant de l'amiante sur une longue période. C'est pourquoi la Suva reconnaît certaines de ces maladies comme des maladies professionnelles. Pour la population générale, le risque de maladie est très faible. A

Arrêtez-vous si vous suspectez la présence d'amiante !

Protégez-vous et autrui des fibres d'amiante nocives. **Pour ce faire, déterminez la présence d'un éventuel danger avant de commencer des travaux de construction ou de transformation.** Il existe une obligation légale d'évaluer les risques. **Prévoyez des mesures de protection** si la suspicion d'amiante est confirmée. **Protégez-vous de la poussière d'amiante** et respectez les règles de base pour la manipulation de l'amiante pendant les travaux de transformation, de démolition ou d'entretien. Les employeurs et responsables hiérarchiques ont également une obligation légale de respecter ces mesures. Vous trouverez de plus amples informations sur la manipulation de l'amiante sur le site internet de la Suva.

long terme, il peut néanmoins augmenter si des produits de construction contenant de l'amiante polluent l'air intérieur. Aujourd'hui, les mauvaises manipulations de matériaux existants contenant de l'amiante constituent le facteur de risque principal.

Vigilance en cas de rénovations

Les propriétaires ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la sécurité et l'état sanitaire de leurs bâtiments. Si la présence de produits de construction contenant de l'amiante est suspectée, les analyses nécessaires doivent être effectuées au plus tard lorsque des travaux de rénovation (même mineurs) sont entrepris. Toute manipulation de produits contenant de l'amiante nécessite des mesures de protection. Souvent, des entreprises spécialisées dans l'assainissement des bâtiments doivent être consultées à cet effet. Si la présence d'amiante est suspectée, une analyse des matériaux dans un laboratoire spécialisé est souvent nécessaire pour obtenir une certitude. Des analyses précoces, même sans intention immédiate de rénover, permettent souvent une meilleure planification et réduisent les risques existants.

Pour toute question ou information complémentaire

- Ligne InfoCancer : 0800 11 88 11, helpline@krebsliga.ch
- Médias : media@liguecancer.ch
- Spécialiste : F. Suter

Liens internet

- <http://bit.ly/ofsp-amiante>
Informations sur l'amiante (Office fédéral de la santé publique, OFSP)
- <http://bit.ly/fach-fr>
Plateforme d'information Forum Amiante Suisse (FACH)
- <http://bit.ly/suva-amiante>
Informations sur l'amiante de la Suva
- <http://bit.ly/fach-adresses>
Liste des entreprises spécialisées dans les analyses d'amiante et l'assainissement des bâtiments (Forum Amiante Suisse, FACH)
- <http://bit.ly/fondation-efa>
Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA)
- <http://bit.ly/lsc-amiante>
Informations de la Ligue suisse contre le cancer sur l'amiante

Impressum

Ligue suisse contre le cancer, Effingerstrasse 40, Case Postale, 3001 Berne, Tél. 031 389 91 00, Fax 031 389 91 60
www.liguecancer.ch

Cette feuille d'information est disponible sous www.liguecancer.ch/shop en français/allemand/italien.

© 2018, Ligue suisse contre le cancer, Berne